

## **Avis du CSE sur l'étape 2 du déconfinement à la CPAM de Haute-Savoie suite à la crise sanitaire du Covid-19**

**L'étape 2 du déconfinement à la CPAM de Haute-Savoie suite à la crise sanitaire du Covid-19 a été présentée aux élus à la plénière du CSE du 4 juin 2020.**

Cette étape prend effet à compter du 8 juin 2020. Par conséquent, les élus regrettent de ne pas avoir été associés en amont en dépit de la lettre-réseau sur le plan de sortie du confinement (LR-DDO-64/2020 : « Il est fortement préconisé d'associer d'emblée les représentants du personnel... » ; « Cette reprise (...) s'organise dans le dialogue avec les représentants du personnel... »).

Par ailleurs, les élus du CSE estiment qu'il y a une précipitation dans le fait d'exiger le retour sur site de 50% des effectifs des services au 8 juin 2020. Cela va à l'encontre de ce qui était exprimé encore récemment (notamment sur le fait de maintenir une majorité de salariés en télétravail) que ce soit au niveau de la direction ou de la lettre-réseau dédiée ( « Durant cette deuxième étape, le télétravail reste à privilégier... »). Le document fourni aux élus est par ailleurs incomplet puisqu'il ne mentionne à aucun moment le quota de 50%.

Les élus comprennent que ce changement d'orientation peut être lié à l'embellie sanitaire qui est constatée trois semaines après le déconfinement. Pour autant, cela revient à bousculer une nouvelle fois les salariés dans l'organisation de leur travail alors que le fondement en est contestable compte tenu des résultats de productivité et du maintien de la continuité de service constatés en télétravail pendant la période que nous venons de traverser. De plus, les problématiques d'organisation personnelle, liées notamment à la garde d'enfants, ne sont pas encore levées, ce qui majore les difficultés. Cela a aussi pour conséquence de sursolliciter une nouvelle fois dans un laps de temps très court les secteurs en charge de la mise en œuvre de ces retours (logistique, informatique et RH notamment).

**Pour toutes ces raisons, les élus du CSE donnent à l'unanimité un avis défavorable à la deuxième étape du déconfinement au 8 juin 2020.**

Concernant la reprise des activités d'accueil physique, les élus actent les étapes du 15 juin et du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Le 8 juin 2020,  
Pour le Comité Social et Economique de la CPAM de Haute-Savoie  
Son secrétaire  
Franck COSTANTINI